AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0623
FR0000071946-FS0297

13 mai 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2015, complété notamment par un courrier reçu le 12 mai 2015, la société de droit américain FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 8 avril 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALTEN et détenir, à cette date, 1 913 030 actions ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 5,69% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALTEN sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 4 mai 2015, 1 928 430 actions ALTEN représentant autant de droits de vote, soit 5,73% du capital et 5,06% des droits de vote de la société[3].

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 33 619 560 actions représentant 38 082 211 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 33 627 555 actions représentant 38 090 133 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.